

*L'Adresse—M. S. Knowles*

anciens combattants de garder l'augmentation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qu'ils toucheront. J'exhorte le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) à convaincre ses collègues du cabinet de redresser la situation. Je pense que ce sont eux qui posent un problème et non le ministre. A mon avis, il prend à cœur les intérêts des anciens combattants mais ses collègues considèrent ces derniers comme des assistés sociaux, des gens dont ils peuvent diminuer un peu les allocations pour économiser. J'espère qu'il convaincra ses collègues, lorsque le décret en conseil sera établi en avril, au sujet de la prochaine augmentation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, de veiller à ce qu'il soit rédigé de façon à permettre aux anciens combattants de toucher l'augmentation de leur allocation qui est entrée en vigueur en janvier mais qu'ils n'ont pas touchée.

Pendant que le ministre parlera avec ses collègues du cabinet de la question des allocations aux anciens combattants, j'espère qu'il fera valoir fortement la demande présentée par les anciens combattants en vue de supprimer la date limite du 31 mars prévue dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il ne reste que 31 jours. Je rappelle au ministre et au gouvernement qu'en novembre 1973, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion que j'avais présentée en vertu de l'article 43 du Règlement et qui demandait au gouvernement d'envisager de prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà du 31 mars et de permettre aux anciens combattants de se procurer des terrains même si c'est uniquement dans le but de construire une maison. Il ne fait aucun doute que les personnes qui se sont battues pour cette terre ont droit à une petite partie de celle-ci. Ce droit ne devrait pas leur être supprimé en raison de la date limite prévue dans la loi.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Jusqu'ici, tout ce que le ministre a dit, c'est qu'il l'étudie encore. Je reconnais qu'il n'a jamais déclaré, ni écrit, que la réponse était finale, mais il ne nous laisse guère espérer la possibilité que ce délai puisse être prolongé.

Des appels parviennent d'anciens combattants de tout le pays à ce propos et bien que cela diffère peut-être un peu du thème de mes remarques de ce soir qui ont entièrement porté sur les pensions, cela fait partie du niveau de vie des anciens combattants à la retraite. Si le gouvernement n'est pas prêt à faire tout ce que nous attendons de lui en ce qui concerne les pensions et les allocations, il pourrait certainement maintenir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je ne me contenterais pas de reporter à plus tard la date limite du 31 mars; je la supprimerais tout simplement. Tant qu'il restera un ancien combattant qui veut acquérir une de ces terres pour s'y établir, le Parlement ne lui refusera certainement pas son aide.

Je demande au ministre des Affaires des anciens combattants de lire attentivement les lettres qu'il reçoit de certaines associations d'anciens combattants à ce sujet. Je le répète, je sais de quel côté il penche. C'est, je crois, du côté des anciens combattants et je suis au courant des difficultés qu'il éprouve avec certains de ses collègues, en particulier ceux qui sont assis entre lui et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ceux aux extrémités ne sont pas mal, ce sont ceux qui sont entre eux. Voici le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui vient d'entrer; il ne siège pas entre eux parce qu'il est au premier rang. Il a une grande influence, et je suis heureux

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

qu'il soit entré pour entendre cette partie de mon discours. J'espère qu'il usera de son influence en faveur des anciens combattants sur cette question, tout comme j'espère qu'il en usera à propos des autres questions que j'ai abordées ce soir, si je puis le persuader de lire les parties de mon discours que j'ai prononcées en son absence.

Je remercie les députés d'avoir bien voulu m'accorder ces quelques minutes de plus. Je suis persuadé que certains de mes amis vont s'exclamer: «Sapristi! vous avez prononcé un discours sur les pensions, j'aurais jamais cru. Voilà du nouveau!» La chose était nouvelle lorsque j'ai pour la première fois fait des discours sur les pensions en 1942 et en 1943. Mais j'en ai fait bien d'autres depuis, et nous avons fait beaucoup de progrès dans tous ces domaines. Les pensions étaient alors de \$20 par mois, payables à 70 ans, après enquête sur les moyens de subsistance. Il n'était pas question des veuves dans le cadre de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le Régime de pensions du Canada n'existait pas. Nous avons parcouru tout ce chemin parce que certains d'entre nous estimaient que les choses pour lesquelles nous luttons étaient justes et que nous gagnerions si nous persévérions dans cette voie.

J'affirme ce soir que nous avons raison de réclamer une hausse substantielle de la sécurité de la vieillesse, l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, un traitement égal pour les veuves, une attention immédiate aux problèmes des cheminots, et un traitement juste pour nos anciens combattants à tous les égards. Je remarque avec plaisir que mes observations semblent ce soir susciter un appui à la Chambre, et j'invite le gouvernement à y donner suite.

**Des voix:** Bravo!

**M. Barnett J. Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux de parler après le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), surtout lorsqu'il est question des pensions accordées aux anciens combattants. Dans mon cas, il existe un conflit d'intérêt puisque je touche une pension de 30 p. 100, mais je tiens à l'encourager à poursuivre son programme autant qu'il le désire.

D'abord, j'aimerais féliciter mes collègues les députés de Spadina (M. Stollery) et de Sherbrooke (M. Pelletier), qui ont proposé et appuyé respectivement l'Adresse en réponse au discours du trône et qui se sont si bien acquittés de leur tâche hier. J'aimerais aussi avouer combien il est agréable de revenir à la Chambre après un congé et de retrouver votre visage souriant, monsieur l'Orateur. A mon avis, ce congé a été fructueux. C'est le meilleur que j'aie passé depuis mon élection à la Chambre des communes. La dernière session a été longue et exténuante et à la fin nous étions tous un peu épuisés, je crois. Selon moi, il importe que tous les députés se soient bien reposés. Quand je suis rentré il y a quelques jours, je me suis senti comme un étranger à Ottawa. Je crois que c'est une bonne chose parce que nous commençons à croire que c'était ici chez nous, que c'était le seul monde réel. Nous sommes retournés chez nous, dans notre monde à nous, et nous nous en sommes trouvés enrichis une fois de plus.

Le congé me semble particulièrement important car nous avons tous abattu une somme considérable de travail. Nous avons maintenant des bureaux dans nos circonscriptions; j'invite ceux d'entre vous qui ne les ont pas encore ouverts à le faire au plus tôt, car c'est là un moyen de plus de garder le contact avec ses commettants, de les servir. Il est essentiel d'avoir dans sa circonscription un bureau doté de tout le personnel compétent voulu. Cela nous a imposé une charge de travail accrue, mais nous a aussi